

N° 132 - 12/06

Décembre 2006 Prix : 1,54 euro

Commission paritaire 2999 D 73 S

impac

JOURNAL DES TRAVAILLEURS
DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER
ET DE LA COMMUNICATION

filpacgt

après les
**Assises
papetières...**

**CONSTRUISONS
MAINTENANT
UN MOUVEMENT NATIONAL
POUR LA FILIÈRE
ET LES EMPLOIS**

Les Assises

6 à 8

Et aussi...

Congrès de Vienne 4 et 5

Charte nationale
de la presse quotidienne 14 et 15

Salaires :
Devoir de négocier 16 à 18

■ Soutien aux salariés de *Libération*

La Fédération Cgt du Livre, du Papier et de la Communication (Filpac), particulièrement attachée au pluralisme dans la presse écrite, soutient les salariés de *Libération* en lutte pour la survie d'un des rares quotidiens payants d'information générale existant encore.

La situation originale de ce journal renforce l'attachement de la Filpac Cgt à son existence, comme à celle de tous ceux qui représentent une presse d'opinion en régression permanente.

Toutes les composantes et organisations de la Filpac Cgt, et notamment celle qui est adhérente à la convention collective des journalistes, Info'com-Cgt, se sentent concernées par la remise en cause de la parution de ce quotidien.

De plus, la Filpac tient à affirmer, en accord avec les imprimeurs rotativistes Cgt, tant de Paris que de province, qu'elle fera tout pour créer les conditions de continuité de l'impression du titre, position qu'elle prend chaque fois que des manœuvres tentent d'opposer les moyens d'impression à la lutte pour la pérennité d'un quotidien.

Libération doit bénéficier d'une intervention directe des pouvoirs publics, qui sont garants de la lettre et de l'esprit du bloc constitutionnel, lequel comporte les textes et articles propres à fonder leur intervention contre les forces aveugles du marché. Le pluralisme d'opinion doit se fonder sur une offre éditoriale diversifiée, dont *Libération*, avec d'autres titres, fait partie.

Le pluralisme a absolument besoin de la survie de *Libération* pour prouver qu'il n'est pas une référence démocratique soluble dans le libéralisme.

■ Salon national des CE et CHSCT Paris - 13, 14 et 15 mars 2007

Nous avons conçu ce salon comme une véritable bourse d'échange, un lieu de rencontres, de confrontations d'idées et d'expériences. Comme un moment fort de la vie syndicale à l'entreprise, permettant de créer de nouvelles solidarités et de tisser ou de retisser des liens entre vous et le syndicat.

La diversité de vos missions au service et aux côtés des salariés, dont les aspirations ont évolué, est de plus en plus complexe. Toujours placés en première ligne, vous devez répondre sur des terrains aussi différents que l'économie, le juridique, les conditions de travail, la souffrance au travail, la prévoyance, le social, le logement, la culture ou les loisirs..., souvent avec des moyens de plus en plus limités. Avec des rencontres, des débats, comme par exemple : la création de la nouvelle Internationale, la démocratie sociale, le statut travail salarié, la Sécurité sociale professionnelle, seront des moments importants de ce salon.

Et bien sûr, le nombre et la qualité des exposants sont l'assurance d'une réponse à vos besoins au service des salariés de votre entreprise.

Après le 48^e congrès confédéral de la Cgt, ce troisième salon sera un formidable atout pour l'action syndicale.

Nous vous y attendons.

■ Moore Response Marketing (Cosne-sur-Loire)

A l'occasion des élections professionnelles du 7 novembre, le jeune syndicat Cgt de cette entreprise dépendant du groupe Donnelly (premier imprimeur mondial) a obtenu 3 sièges sur 4 dans le premier collège, avec 58 % des suffrages exprimés.

■ Succès Cgt à l'imprimerie Maury Malesherbes-Manchecourt

Avec en moyenne plus de 40 % des suffrages valablement exprimés, les listes Cgt se trouvent largement en tête dans cette entreprise. Insistant sur la nécessité pour les salariés de se doter d'une plus grande force syndicale, la campagne de la Cgt a porté ses fruits. Ainsi, les deux organisations syndicales de l'entreprise, Cgt et Cfdt, représentent plus de 63 % des salariés. De ce fait, la composition de la représentation syndicale du comité d'entreprise devra prendre en compte l'audience et le nombre d'élus des orga-

nisations syndicales sans toutefois rejeter – a priori – les élus des listes « maison ». L'enjeu est d'importance puisque, face aux multiples problèmes existant dans l'entreprise, il s'agit d'avoir un syndicat Cgt fort en adhérents, actifs, permettant de répondre aux besoins des salariés et de faire vivre les institutions représentatives, particulièrement le comité d'entreprise dans son rôle économique.

■ Quand l'esprit vient à Fabra

Voilà que le principal éditorialiste du très libéral quotidien *Les Echos* a une vision d'horreur : La Poste serait libéralisée ! Et il n'est pas pour ! Pourquoi ? « Aux Etats-Unis, la distribution du courrier (...) demeure le monopole d'Etat et est appelée à le rester. » Paul Fabra l'atlantiste suit absolument le modèle US. Du coup, il s'en prend... à l'Europe : « Tout se passe comme si l'Europe communautaire avait tendance à se muer en un vaste champ d'expérimentation pour les formes extrêmes du néolibéralisme, auxquelles il arrive à l'économie américaine de se soustraire. » Et de commenter : « Osons souhaiter que La Poste reste le plus possible La Poste que nous connaissons (...) Dans quelle mesure l'actuel monopole est-il un attentat contre l'économie de marché ? » Retour de printemps du gaullisme, peur panique que l'intégrisme libéral ne l'emporte... Bref, Fabra découvre l'horreur économique. Il était temps... de s'en faire l'écho.

■ Hommage à Eric Narindal



C'est ce cœur qu'il avait si grand et généreux qui a trahi, en plein boulot, notre camarade Eric Narindal, délégué syndical du quotidien phocéén *La Provence*. Il était passionné par nature et toujours prêt à s'engager pour aider les autres. C'est à ses proches, dont ses quatre enfants, que va notre soutien. Le soleil provençal qu'il avait dans la voix se fit lui-même discret alors que nous quittait ce minot de Marseille.

impac

Journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin.
Rédacteur en chef : Jacques Salat.
Journalistes : Eric Birger, Hervé Corzani, David Dugué, Jean-Pierre Ghotto, Eric Gouriou, Yvon Huet, Sophie Lacaze, Thierry Lanchon, Florence Peyronneau, Alain Stern.

Documentation photo : Pierre Perrin, Vincent Dursen.

Révision : Michèle Marquis-Pardo.

Maquette : Cédric Hourcade.

Directeur de la publication : Michel Muller, secrétaire général de la Filpac Cgt.

Impression : Alliages. IMPAC - ISSN 098-53-09.



■ Quebecor Hellemmes-Lille

Le compte à rebours de la fermeture a été lancé. Le site Quebecor d'Hellemmes a été condamné par Quebecor World alors que ses machines, bien que vieillissantes, peuvent tourner à plein rendement pour des clients de la VPC, qui estiment en avoir besoin pour vingt ans. « 230 titulaires chez Quebecor, plus une quarantaine d'intérimaires, plus les emplois extérieurs », voilà pour l'emploi, selon Jean Verschueren, responsable régional Filpac. Et de préciser : « Un emploi ici créé deux, voire trois, emplois à l'extérieur. » La lutte est à la croisée des chemins. Ou bien elle se durcit comme elle l'a fait lors du passage du directeur de Quebecor France, elle s'enferme dans ses murs de façon à faire monter les enchères sur le prix des départs, la dotation du plan social. Ou bien, s'appuyant sur le réseau régional et national Cgt et sur l'unicité, la lutte porte une offre d'activité industrielle sous forme d'un plan de reprise à des clients dont les commandes peuvent assurer la charge de travail. Ce plan permettrait de réaliser autour de Quebecor un élan majoritaire, qui va chercher la responsabilité tant de la Région que du gouvernement. C'est aux salariés de Quebecor Lille de décider. C'est à l'organisation syndicale de les mettre en garde contre l'impasse qui consisterait à réduire la lutte à un bon plan social. Si Quebecor est bien responsable, et il faut engager sa responsabilité, l'intérêt collectif est d'envisager de sauver tous les emplois, d'imposer la continuité industrielle du site.

■ Quand l'esprit sain souffle sur l'évêché

Di Falco, le sémillant évêque de Gap, est une célébrité du petit écran : il est responsable de la com' de la conférence des évêques de France. Mazette ! Dans le journal chrétien modéré *le Monde* (12-13 novembre), il dénonce : « Dans le texte de Karl Marx sur la religion, remplacez le mot "religion" par celui de "télévision" et vous verrez que le texte ne perd rien de sa cohérence et se termine par "la télévision est l'opium du peuple" ». Sainte remarque, qui se poursuit par la dénonciation de l'« industrie de l'intimité, fondée sur le profit, gangrène de la société quand il est le critère déterminant ». Fichtre, le libéralisme télévisuel, avec son cortège de pièces philosophiques genre *Star Ac*, *Koh Lanta*, *la Ferme Médiocrités*, est au bord de l'excommunication. Et Benoît XVI, le Ratzinger romain, représentant de Dieu sur terre, il en pense quoi, de cet accès gauchiste, lui qui vient de réintégrer les Le Pen en robe cardinale ? Lutte de classes dans l'Église ?

La Confédération syndicale internationale, outil syndical mondial

Un nouveau chapitre s'ouvre avec la création de la Confédération syndicale internationale. Elle n'est pas une simple fusion d'organisations existantes, telles que la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT), mais bien la construction d'une nouvelle organisation, voulue par la quasi-totalité des confédérations syndicales nationales de la planète.

A l'heure de la mondialisation, les finances, les marchés, le commerce possèdent des institutions qui modèlent la planète en fonction des seuls intérêts du capital et du marché. Le domaine social – emploi, précarité, droit, conventions... –, la question environnementale pâtissent de cette forme de globalisation là. En effet, les normes du Bureau international du travail ne sont pas contraignantes, elles relèvent du bon vouloir des gouvernements.

La création de la Confédération syndicale internationale est le reflet d'une volonté de donner à la mondialisation une dimension sociale. Sont clairement dans le collimateur les institutions mondiales telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce...

mais aussi, et surtout, les multinationales. La perspective est d'obtenir des accords mondiaux sur le respect des individus, les droits syndicaux, les normes sociales impératives (comme, par exemple et en urgence, le travail des enfants), le développement durable... Les sujets ne manquent pas.



La Confédération syndicale internationale (CSI) est riche de ses diversités. Mais nous savons que, dans le passé, cette diversité a pu conduire à des ruptures, à des divisions. Le syndicalisme n'est pas uniforme, la CSI ne l'est pas non plus et représente un défi lancé aux histoires nationales, régionales, des syndicalistes qui la composent. Pouvoir travailler ensemble sur des bases communes, même si sur certains points des différences, voire des divergences, peuvent exister, voilà le vrai challenge à relever. Il ne s'agit ni d'ignorer ni de nier ces différences, mais bien de les surmonter, ce tant au plan international qu'au plan national.

MICHEL MULLER

Membre de la délégation de la CGT au congrès de la CSI

Une nécessaire Confédération

Si le monde n'a pas encore changé de bases, il n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'il était à la fin de la Seconde Guerre mondiale et les années qui ont suivi. Aujourd'hui, il est dominé, dirigé, par les puissances capitalistes de taille internationale. Le marché, le néolibéralisme, l'argent et le profit sont les maîtres, même si quelques pays cherchent des voies pour s'y soustraire.

LA MONDIALISATION ULTRALIBÉRALE s'est imposée avec son cortège de nuisances et de drames pour les peuples et les salariés : exploitation éhontée de la planète, exacerbation de la mise en concurrence entre les pays et les travailleurs, pillage accentué des richesses des plus pauvres, déséquilibre aggravé entre le Nord et le Sud...

Les gouvernements sont devenus des outils au service des grands groupes multinationaux. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce sont relégués aux rôles d'instruments pour imposer la loi du marché capitaliste et de la recherche du profit maximum. L'ONU, elle-même, voit ses prérogatives contestées, en premier lieu par la première puissance mondiale. L'OIT ne peut émettre que des recommandations.

Alors que les immenses progrès techniques, économiques et culturels, les nouveaux moyens de communication et d'échanges de ces dernières décennies pourraient – devraient – assurer un développement utile et prospère à tous, ils sont ramenés aux seuls objectifs de rentabilité et de profit maximums. Nous vivons dans un monde dangereux et à

l'avenir incertain. Son existence même est menacée par les désordres écologiques et l'appauvrissement des ressources naturelles.

En 1945, les peuples alliés contre la barbarie fasciste espéraient une planète enfin en paix, de progrès et de développement social.

Porteur de ces aspirations, le syndicalisme s'unifiait au plan mondial.

Ce sera de courte durée. Rapidement, le monde s'est divisé en deux blocs opposés, un « tiers-monde » naissait cherchant sa voie et des moyens. Dès 1948, une scission intervenait dans la Fédération syndicale mondiale (FSM). A cet éclatement syndical, qui perdure encore, a répondu un renforcement du pouvoir des grands monopoles.

Le syndicalisme peut-il rester éparpillé ?

Le syndicalisme peut-il rester éparpillé et insuffisamment fort face aux enjeux de notre époque ? Celui qui développe la Cgt en particulier, de lutte, de propositions et tourné vers une société plus juste, peut-il rester en dehors des efforts à déployer pour affronter les décideurs de notre avenir ?

On ne peut plus raisonner en ayant en tête les analyses et mettre en œuvre les pratiques d'une époque maintenant révolue, quitte à le regretter. Vivre dans la nostalgie ne règle rien, d'autant plus lorsque l'on ambitionne de vouloir imposer la prise en compte des intérêts des salariés et participer à la construction d'un monde meilleur.

Force est de constater que « nous avons pris déjà beaucoup de retard par rapport au capitalisme, dont nous n'arrivons à contrer ni les stratégies, ni les méfaits » (*).

Certes, nous menons une activité, dans les entreprises et le pays, riche de résultats. Nous devons encore l'améliorer. Mais les délocalisations, les restructurations, les fermetures d'entreprises, la déréglementation, la politique de l'Union européenne, par exemple, appellent l'élargissement du cadre de nos interventions au-delà de nos frontières. Ces phénomènes sont le résultat de la mondialisation et, qu'on le veuille ou non, sont au cœur des problèmes posés aux syndicats.

Il nous faut construire un nouvel internationalisme pour nous adapter aux nouvelles données de la mondialisation.

La constitution d'une grande organisation syndicale internationale répond à ces nécessités.

Elle peut être un outil efficace et rassembleur à l'heure de notre temps. Elle doit permettre de disposer d'un nouveau rapport de forces dans la mondialisation. Les travaux du Congrès constitutif qui s'est tenu à Vienne début novembre ont une dimension historique de par les objectifs assignés et les déterminations affichées.

La création de la Confédération syndicale internationale (CSI) s'inscrit dans un processus à la fois d'unification et de refondation. Elle ouvre des perspectives réelles et porteuses des attentes des salariés.

DANIEL LÉGEROT ■

(*). Interview de Guy Ryder.



La délégation Cgt au Congrès de Vienne.

Érération syndicale internationale

LA CSI

La CSI fédère près de 310 organisations nationales regroupant environ 168 millions d'adhérents. Elle est née du rassemblement des syndicats affiliés à la CISL (réformiste) et à la CMT (d'inspiration chrétienne) qui se sont dissoutes et d'autres organisations sans appartenance internationale (Cgt France, Cgt du Pérou, Pit-Cnt d'Uruguay, OPZZ de Pologne, CUT de Colombie, CTA d'Argentine, Cdtm du Niger, Unta d'Angola, Zsss de Slovénie, Fisema de Madagascar...).

La CSI est, en fait, une confédération de confédérations. La Cgt, la Cfdt, la Cftc et Fo sont affiliées pour la France.

La représentativité des syndicats est déterminée à partir du nombre d'adhérents et non du montant des cotisations versées, comme cela est la règle dans nombre d'organisations nationales. Cette décision comme le respect de la parité des sexes assurent une ouverture réelle.

Les statuts de la CSI soutiennent la nécessité de « *changer le cours de la mondialisation* ». L'objectif est de mettre un terme à la situation où les entreprises dictent leurs lois, notamment grâce à la liberté de circulation des capitaux, placent les salariés en concurrence et rejettent les droits sociaux élémentaires. Imposer le respect du droit à se syndiquer partout dans le monde est un défi que veut relever la CSI.

DEUX INTERVENTIONS PARMIS D'AUTRES

« *Les délocalisations ne profitent pas à l'emploi local, au contraire, elles contribuent à augmenter le chômage. Plus de 100 000 PME ont récemment disparu dans mon pays, simplement parce que les multinationales ne se contentent pas de produire mais inondent aussi les marchés et tuent les entreprises locales. Les délocalisations ne compensent pas les pertes, simplement parce qu'il s'agit souvent d'emplois fortement automatisés.* » Intervention de Triberi Ambareesh, président de la Confédération des syndicats libres de l'Inde.

« *Ce que les pays du Nord ne voient pas, c'est que c'est nous, les travailleurs du Sud, qui payons le plus lourd tribut à la mondialisation. La précarité, les salaires de misère, les dérèglementations, tout cela nous le subissons de plein fouet. Pour que les travailleurs du Nord et du Sud bénéficient des mêmes droits, la seule solution est de changer le système économique, parce qu'aujourd'hui il n'aboutit qu'à une concentration extraordinaire de la richesse dans quelques mains.* » Intervention d'Everaldo Da Silva, de la CUT brésilienne.

EXTRAITS DES STATUTS

« *La Confédération note l'urgente nécessité de transformer les structures et les relations sociales, économiques et politiques...* ». « *Elle assume la tâche de combattre la pauvreté, la faim, l'exploitation, l'oppression et l'inégalité par le biais de l'action internationale que réclament les conditions de l'économie globalisée, tout comme elle assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de cette économie, dans l'intérêt du travail, qu'elle considère primer sur l'intérêt du capital.* »

« *L'affiliation à la Confédération, qui se veut unitaire et pluraliste, est ouverte aux centrales syndicales démocratiques, indépendantes et représentatives, dans le respect de leur autonomie et de la diversité de leurs sources d'inspiration et de leurs formes d'organisation...* »

EXTRAITS DE LA RÉSOLUTION PROGRAMMATIQUE

« *Le Congrès engage la CSI à changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleuses et des travailleurs, des sans-emploi et des pauvres. Il est essentiel pour réaliser les objectifs permanents de la Confédération que les politiques du néolibéralisme du marché libre et les défaillances manifestes et l'incohérence de la communauté internationale face au processus actuel de mondialisation, cèdent le pas à une gouvernance de l'économie mondiale qui :*

- *Combine les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental ;*
- *Garantisse le respect universel des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs ;*
- *Génère du travail décent pour toutes et tous ;*
- *Mette un terme à la pauvreté de masse et réduise de manière substantielle l'inégalité au sein des nations et entre elles ;*
- *Encourage la croissance avec une distribution équitable des revenus...* »

« *... Le Congrès affirme que les services publics essentiels, notamment en termes d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau, de transport public et d'autres biens publics essentiels doivent être exclus des négociations sur la libéralisation du commerce, les gouvernements conservant le droit de réglementer et de protéger dans l'intérêt public.* »

La Confédération veut œuvrer à une « *réforme fondamentale des organisations internationales* », FMI, OMC, Banque mondiale, enfoncées dans « *l'exploitation des travailleurs* ». Elle veut « *renforcer le rôle de l'OIT* » pour assurer « *l'application des normes universelles du travail* ».

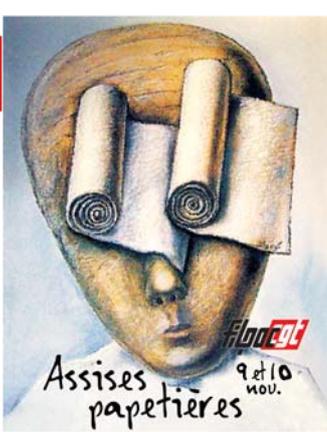
DIRECTION DE LA CSI

Guy Ryder a été élu au poste de secrétaire général. C'est une femme, Sharan Burrow, qui occupe le poste de présidente.

Un Conseil général de 70 membres et de 140 suppléants a été élu. Sa composition représente le pluralisme de la CSI :

- 50 représentants de l'ex-CISL (CFDT titulaire, FO premier suppléant)
- 15 représentants de l'ex-CMT (CFTC premier suppléant)
- 5 représentants des organisations non affiliées précédemment (Cgt titulaire, OPZZ Pologne premier suppléant)

La Cgt et la CFDT se sont entendues pour partager un siège au Bureau durant le mandat de quatre ans (la première moitié pour la CFDT et la seconde pour la Cgt).



ASSISES PAPETIÈRES

Construire des solidarités pour l'avenir de la filière



Vous en connaissez beaucoup, vous, des fédérations syndicales du privé qui sont capables de déclencher une dynamique nationale dans leur secteur sur les réponses à apporter à la mondialisation, qui impacte tous les aspects d'une filière industrielle ? Eh bien, le secteur papetier de la Filpac est de ceux-là. Il convoque pour des assises régionales et nationales les acteurs de la profession et parvient à faire émerger la question de l'avenir papetier comme une préoccupation nationale.

CAR ENFIN, à y regarder de près, les assises régionales et nationales, sur simple invitation de la Filpac, ont, certes de manière inégale, réuni syndicalistes, élus, patrons, représentants Cgt des unions départementales et régionales. Bien sûr, l'heure n'est pas au bilan. Juste un regard sur les étapes franchies. Le 9 novembre, le rapporteur à l'Assemblée nationale, Léonce Deprez, a, bien entendu, adapté avec malice son discours à l'auditoire de syndicalistes. Mais enfin, il était là. Comme si ce lieu de confrontations était clairement incontournable. Et d'ailleurs, s'il existe un rapport Deprez, même s'il n'est qu'un rapport d'information sur l'industrie papetière, n'est-ce pas un peu parce que la Filpac a su à temps tirer la sonnette d'alarme ? Et puis, à Grenoble, par exemple avec un représentant d'un Medef qui aimerait posséder plus d'avocats des thèses patronales comme lui, ou à Paris, avec le pré-

sident de l'UNIPAS et son délégué général, voilà des voix patronales qui viennent défendre leurs positions en participant à un cadre de débats qu'ils reconnaissent du fait de leur présence. Et enfin, des élus se sont mêlés au débat. Seule véritable ombre au tableau : fidèles à une certaine idée de l'absence de la politique industrielle les pouvoirs publics jouent l'Arlésienne. Et alors, en avons-nous terminé ?

Pour un mouvement national autour de la Charte nationale papetière

Une Charte est née, qui se propose d'être une référence nationale pour l'action. Il convient de traiter la question de la solidarité par le bon bout. On le sait, l'emploi ne sera pas défendu avec efficacité entreprise par entreprise. Et l'on sait aussi que les incertitudes du lendemain,

la peur que répandent les licenciements, la force des coups portés qui fait douter de l'action collective et de l'efficacité syndicale, tout cela doit être traité avec un outil unifiant les objectifs, et les actions. C'est l'objet même de la Charte.

Non, elle n'est pas fermée, elle doit être amendée au sens d'enrichir, traiter de façon plus précise les caractéristiques de chaque bassin papetier, bénéficier des apports des unions régionales, unions départementales et Fédérations Cgt concernées, celles du Bois, des Transports, de l'Energie en particulier. Et ce 10 novembre, toutes les équipes syndicales Cgt ont fait leur cette Charte, se promettant de tenir autour d'elle des assemblées générales dans le mois qui vient, de la populariser, de la soumettre à l'opinion des salariés.

Non dans le but d'aboutir à un document bien propre pour les dimanches et les jours de fête, mais pour façonner un outil collectif, quotidien, pour l'action à l'entreprise, dans la région et à l'échelon national. Car il est bien question de mouvement national, convergeant notamment vers les pouvoirs publics, pour porter par l'action les exigences inscrites dans ce texte national, pour les revendications, les propositions et l'action.

Une telle démarche n'aboutira positivement que si elle réussit à créer des solidarités entre papetiers, de telle manière que toucher à l'un d'entre eux c'est toucher à tous, de manière à redonner ses lettres de noblesse à un syndicalisme unitaire et solidaire, celui de la Cgt.

Mais si la démarche prend de l'ampleur, la charte ne sera plus celle de la seule Cgt, mais un instrument fédérateur, unifiant toutes les énergies disponibles pour la défense de la filière papetière et de ses emplois.

Alors seulement, dans les mois qui viennent, le secteur papetier passera à l'heure des bilans. Aujourd'hui, c'est celle de l'action, des débats, de la mobilisation. Car les fermetures continuent, les emplois continuent d'être détruits. Plus que jamais, l'action urge. La Charte en indique l'horizon.

On y va ?

Ont participé aux assises

Léonce Deprez, député, auteur du rapport d'information à l'Assemblée nationale, « *Redonner un avenir aux industries papetières* ».
Jean-Pierre Quéré, président d'UNIPAS
Arnaud Couvreur, délégué général d'UNIPAS
Robert Martinet, DRH Smurfit Kappa France
Jean-Jacques Borde, cabinet Secafi Alpha
Christopher Larsson, responsable de la branche papier de la Fédération européenne de la Chimie, de l'Energie, des Mines (EMCEF), secrétaire du syndicat suédois Papers

Jean-Paul Cressy, branche papier de la FCE CFDT
Kader Chikri, secrétaire fédéral TAC Cgt
Eric Delannay, secrétaire général Union départementale Pas-de-Calais
Patrick Brochet, syndicat Office national des forêts, secrétaire de l'UD Cgt de l'Isère
Annie David, sénatrice PCF de l'Isère
Gérard Cherpion, député UMP des Vosges

En présence des journalistes de *la Liberté de l'Est* (Florence Ganivet), de *la Papeterie* (Valérie LeChiffre), *Pap'Argus* (Patricia Fortin), *Caractère* (Dominique François).

SECTEUR FÉDÉRAL PAPETIER ■

ités re et de ses emplois

Charte de la filière papetière^(*)

(*) Extraits avant amendements

Bâtir l'avenir du papier

La mondialisation ne doit pas sonner le glas de la filière papetière. La révolution technologique de l'informatisation et de la dématérialisation entraîne de multiples effets, contradictoires. Si le papier, dans la sphère de la communication, n'est plus un support obligé, son utilisation grandit avec l'apparition de gratuits et de multiples ouvrages liés au réseau mondial numérisé. L'impression numérique et Internet vont continuer cependant de bouleverser la demande.

Dans le même temps croît sans cesse l'exigence de développement durable, mêlant production industrielle, respect de l'environnement, échange équitable, utilité vertueuse du produit industriel.

L'avenir du papier repose sur l'intelligence des entreprises, sur l'esprit d'entreprendre des recherches et des développements de produits de qualité, appuyés par une offre spécifique de promotion de l'utilisation des produits nouveaux sous de nombreuses formes. Il faut libérer ces intelligences et ces énergies. Subir la réduction du nombre de sortes de papier, admettre l'inéluctabilité du recentrage sur quelques productions normées à l'échelle planétaire, serait commettre un contresens fatal. A cet égard, la recherche et le développement doivent recouvrer une place centrale, niée aujourd'hui par la dynamique de la mondialisation.

Mesures d'urgence

Moratoire immédiat

La situation exige un moratoire national sur les fermetures d'entreprises et les licenciements. Il n'est pas acceptable que des petites et moyennes entreprises se trouvent en cessation de paiement, tandis que des groupes sont subventionnés par l'Union européenne pour opérer de savantes concentrations surdéterminées par la mondialisation. Cet armistice immédiat concernant les fermetures d'usines, les arrêts de machines à papier, les délocalisations, les licenciements, doit être garanti par les organisations patronales et l'Etat.

Le moratoire est une mesure de sauvegarde. Il suppose que se construise une volonté de valoriser la richesse professionnelle, le savoir-faire, les qualités de l'industrie papetière. C'est le rôle des pouvoirs publics, et singulièrement du ministre de l'Industrie, d'établir ce plan papetier.

Un plan papetier à construire avec les pouvoirs publics, les régions, l'Union européenne

Les pouvoirs publics en ont-ils le pouvoir ? Bien sûr que oui. L'intervention de la force étatique dans le domaine industriel est constante, comme en témoignent le projet Suez-GDF, la mutation de l'industrie nationale de l'armement, l'orientation constante des produits de l'industrie pharmaceutique, etc.

Les régions et leurs conseils, auxquels nombre de compétences sont transférées, représentent un acteur d'autant plus privilégié que le plan national papetier doit adapter ses objectifs aux trois caractères spécifiques de chaque bassin papetier historique. La région est le cadre naturel de développement de notre industrie. Les collectifs de direction des régions savent combien ils ont à gagner dans le maintien et la progression des usines de papier et de carton pour l'économie régionale.

La force publique, au sommet de l'Etat et dans les régions, doit contribuer à recenser les besoins papetiers et les rationalisations possibles dans le domaine décisif et hautement sensible des transports, de l'eau et de l'énergie. A elle d'encourager la reconstitution, là où la région le permet, de l'ensemble des éléments de la filière, de la production de la pâte à la production de produits finis.

L'Union européenne et son Parlement sont des partenaires désormais obligés, de telle manière que les fonds publics octroyés soient placés sous le contrôle collectif des partenaires de la filière papetière, et servent à orienter à l'échelle continentale des productions papetières liées au développement durable. Des normes européennes existent dans de multiples secteurs, pourquoi ne seraient-elles pas élaborées au profit collectif d'une filière continentale centrée sur des produits intelligents ?

L'industrie papetière peut répondre parfaitement aux normes du développement durable

Immédiatement utile à l'environnement par ses capacités de recyclage de papiers, elle l'est pour l'industrie forestière. Elle peut améliorer ce niveau de qualité par la purification de l'eau dont elle se sert abondamment. Sa production propre d'électricité peut faire baisser la facture énergétique globale. Toutes les énergies doivent être réunies pour restaurer une image de notre industrie injustement dévalorisée.





Non, notre industrie ne dégrade pas la forêt, au contraire, en utilisant les déchets des scieries, en utilisant les bois d'éclaircie, en développant certaines essences d'arbres, en recyclant les chablis, elle contribue à la faire vivre et à l'entretenir.

Un label de qualité de la production industrielle dans un cadre environnemental respecté et amélioré devrait être mis au point paritairement afin de montrer que la filière papetière s'inscrit bien dans le contexte d'un développement durable. Les normes FSC et PEFC doivent ainsi être soumises à un inventaire citoyen.

Construction du contrat social papetier

Etablir la responsabilité socio-économique des directions d'entreprise

Si le mot Profession a un sens, si le terme de dialogue social possède quelque réalité, alors ils prennent leur justification dans la construction d'un contrat social, où les employeurs décrètent avec les salariés et les pouvoirs publics une mobilisation immédiate en faveur de la sauvegarde et la promotion de la filière papetière.

Nous attendons des directions d'entreprise qu'elles se risquent à fournir des capitaux pour la recherche et le développement. Ce qui est vital pour la filière nationale. Aujourd'hui, ils ne représentent en moyenne qu'à peine 1% du chiffre d'affaires. Nous attendons des entreprises qu'elles stimulent le marketing, pour identifier les besoins des populations, y répondre et promouvoir de nouveaux produits propres à conquérir de nouveaux marchés. Nous attendons en somme des investisseurs qu'ils tiennent leur rôle d'entrepreneurs, qu'ils investissent pour le développement de la filière et de l'emploi, et non pour servir de façon exclusive les actionnaires.

Nous attendons des directions d'entreprise qu'elles... investissent dans le savoir-faire des salariés. Qu'elles considèrent la pyramide des âges et en déduisent comme nous qu'un effort de formation doit être fourni. Nombre de départs vont être enregistrés qui risquent d'appauvrir en savoir-faire les entreprises si elles ne prévoient pas l'entrée de jeunes, attirés par une formation qualifiante et un métier rétribué à la hauteur de sa technicité. Aujourd'hui la formation fournit à peine 10 % des besoins réels. Transformer le secteur papetier en lieu attractif pour les salariés, les jeunes en particulier, à la recherche d'emplois stables et qualifiés, voilà qui fait partie intégrante du contrat social.

En raison de son poids dans la filière, la grande distribution peut et doit contribuer au développement de la filière papetière : en arrêtant d'imposer des prix d'achat au-dessous des coûts réels de production, et en privilégiant tant au niveau de l'emballage que du service au client le papier et le carton, matières recyclables,

donc socialement bien moins coûteuses que ces matières composites qui polluent tant et qui résistent à la biodégradation.

Emploi stable et Sécurité sociale professionnelle

La liberté d'entreprendre a été opposée par une décision du Conseil constitutionnel, en 2002, au principe du droit à l'emploi, pourtant inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur, et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nous nous réclamons de ce principe, valeur démocratique par excellence : « *Chacun a le devoir de travailler et d'obtenir un emploi. Tout être humain qui, en raison de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'exister.* » (Préambule de la Constitution de la République)

Nous exigeons l'application du droit constitutionnel à l'emploi. Nous exigeons notre droit à la Sécurité sociale professionnelle, dans l'esprit défini par les ordonnances de 1945 : « *La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère [...]. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité.* »

Ce principe de solidarité doit être réaffirmé. Face aux licenciements et les graves dégâts sociaux qu'ils engendrent, nous exigeons que la responsabilité collective des employeurs soit engagée sur le principe « *Pollueurs payeurs* ».

Confrontés à des stratégies multinationales, à des patrons lointains, invisibles, nous voulons ici et maintenant faire évoluer le droit de l'emploi vers la sécurité pour tous.

Comment ? En basant notre proposition de Sécurité sociale professionnelle sur la Sécurité sociale elle-même !

La santé, la vieillesse, les accidents du travail, sont considérés comme des risques sociaux. Chacun paie une cotisation pour ces risques. En retour il reçoit une prestation (même si la Sécurité sociale est attaquée par la privatisation et l'assurance individuelle).

Dans notre filière papetière, une caisse paritaire doit être créée correspondant à la couverture sociale de ce risque de perdre l'emploi. Il s'agit d'assurer la formation permanente, les reconversions, la garantie de revenu, que l'entreprise soit une PME ou un super groupe multinational.

Le 10 novembre 2006

PAPIER : STORA ENSO

Le chanvre et le péché du capital

Il ne peut y avoir d'autres explications que le péché d'envie au fait que le groupe finlandais Stora Enso trahisse les engagements pris cet été et envoie par pli recommandé à treize salariés leur lettre de mise à pied les convoquant à un entretien préalable au licenciement pour « faute grave ».



MAIS DE QUELLE FAUTE fait-on état ? Les salariés ne voient là qu'un geste d'hostilité, réponse à un rassemblement organisé devant l'entreprise. La sanction sera levée en comité d'entreprise mais les entretiens, eux, sont maintenus. Au mois d'octobre 2005, la direction annonçait la fermeture des machines 3 et 4 de la papeterie, privant l'entreprise de deux des trois lignes de production et entérinant, inflexible, la suppression de 400 postes sur 786 auxquels il faut encore ajouter les 200 emplois de l'entreprise SIEX, filiale assurant la maintenance industrielle des machines.

Un nouveau coup porté à l'emploi dans la Région Nord-Pas-de-Calais, déjà fortement meurtrie par la fermeture de la Solac en 2002, de MetalEurop en 2003, et par la suppression de 400 emplois à l'Imprimerie Nationale de Douai. A l'époque, loin de se laisser abattre, les salariés, faisant preuve de clairvoyance et d'esprit d'initiative, ont travaillé à l'élaboration d'un projet de requalification des machines, élément structurant d'une nouvelle usine, Corbehem Paper, créée avec l'association les Géants de papier solidaires, et un holding spécialisé dans la reprise d'entreprises, Green Recovery.

Cette nouvelle entreprise cohabitera avec la ligne encore en production de Stora Enso, et produira, tout d'abord, du papier glacé bas de gamme, ce qui permettrait d'embaucher rapidement 200 personnes en redémarrant la machine 4. La deuxième étape, née de l'imagination d'Antonio Canta, technicien dans l'entreprise depuis 1977, étant la reconversion des deux machines condamnées afin de produire des sacs

en papier à base de pâte de chanvre, pour remplacer, aux caisses des supermarchés, les sacs en plastique non biodégradables, interdits en 2010.

Ce projet, qui pourrait être concrétisé dans les deux ans, est synonyme de l'embauche de 100 salariés supplémentaires et pourrait, de plus, être susceptible de recréer une dynamique pour l'agriculture locale, laquelle pourrait cultiver le chanvre réputé dépolluant, ce que soutiennent toutes les collectivités locales.

A la parole donnée

Enthousiaste, et allant même jusqu'à détacher des salariés pour monter le projet, la direction, lors de la présentation en préfecture du « Business Plan », avait encore une fois donné son aval. Le 8 septembre enfin, Stora Enso avait fini par signer un accord sur un prix de revente des machines à 5,5 millions d'euros, devant le sous-préfet. Quatre jours après, coup de grisou, le groupe revient sur sa parole, estimant, comme par enchantement, ses machines à 10 millions d'euros, et déclare que le projet Corbehem Paper ne tient pas la route.

Dès lors, les responsables politiques s'en mêlent et apportent leur soutien aux salariés. Un expert, nommé, en accord avec toutes les parties, sous le patronage du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, estime que le projet est viable sous réserve de consolidation. De plus, il évalue les machines à un peu moins de 4 millions d'euros !

La direction adopte alors la stratégie de l'évitement et fait la sourde oreille, vexée

de constater que les ouvriers aient pu trouver un procédé pour requalifier les machines, élaborer un projet viable et su convaincre un repreneur. Cette multinationale pécherait donc par envie, ou bien avait-elle déjà en tête de démonter les machines 3 et 4 pour les délocaliser au Brésil afin d'y faire un profit illimité sans avoir à prendre en compte les effets destructeurs sur l'environnement ?

La mobilisation est toujours d'actualité. Le 7 novembre, la manifestation des Stora à Bruxelles en est la preuve, puisqu'il a été obtenu, au Conseil de l'Europe, que le gouvernement finlandais, actionnaire principal du groupe Stora Enso, fasse connaître rapidement sa position sur ce dossier. Nous souhaitons que les pouvoirs publics de ce pays soient à l'initiative d'une réunion entre les organisations syndicales et le directeur général de Stora.

La revitalisation du site de Corbehem est plus que légitime, et la direction, qui par ailleurs investit des dizaines de millions d'euros en Amérique du Sud et en Europe de l'Est, doit respecter sa signature déposée en préfecture du Pas-de-Calais. Ce qui est possible ailleurs doit l'être à Corbehem, comme sur les autres sites concernés par les fermetures. Stora n'a-t-elle pas provisionné 400 millions d'euros pour frais de restructuration ?

Alors, sous peine de passer pour un « patron voyou », pollueur et expert en misère sociale, qu'elle en fasse bon usage en utilisant ces capitaux dans des investissements, pour de réelles modernisations et pour le maintien des emplois.

DAVID DUGUÉ ■

ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

L'E-Citoyen salarié à la moulinette du PPP(*)



Au fur et à mesure que l'administration électronique s'installe, l'Etat fait de plus en plus appel au privé pour mettre en place les procédures et le développement des méthodes qui doivent moderniser la communication des services de l'Etat, au détriment des salariés du service public.

AL'INSTAR DE NOS VOISINS européens, la cyber-administration doit à la fois dégager des gains de productivité importants et réaliser bien plus que de substantielles économies. En effet, dès 2007, l'Etat compte réaliser une économie de 5 à 7 milliards d'euros. Les salariés du secteur public sont donc prévenus. A la fin de la foire, combien resteront-ils après le passage des tornades « Solon, Waldeck, etc. » ?

Le mirage de la gratuité des services

Si on se réfère aux sites des Journaux officiels et de la Documentation française, tout baigne. C'est la révolution culturelle, la transversalité, le citoyen aux commandes de sa destinée, avec la gratuité au bout du chemin. Promis juré, cette réforme s'adresse à nous, citoyens, en quête d'un service public de qualité. L'objectif, fixé fin 2007, prévoit un taux d'échanges par l'intermédiaire d'Internet entre administrations et administrés aux environs des deux tiers de la demande. Grâce à ce procédé virtuel, nous pourrions connaître l'état d'avancement de nos dossiers, bénéficier d'un espace personnel, couplé au site « *mon service-public* » pour stocker nos pièces justificatives dématérialisées et nos données per-

sonnelles afin de remplir plus facilement les formulaires administratifs.

Qui pourrait se plaindre, hormis les laissés-pour-compte du système, des effets du libéralisme clairvoyant ? Ils n'auront pas les ressources suffisantes pour s'acheter la cyber-technologie nécessaire à leur épanouissement citoyen. Les « *sans-Net* » vont-ils devenir des « *sous-citoyens sans ligne* ».

L'envers du décor

Le désengagement de l'Etat et la remise en cause du service public ne sont plus un sujet tabou pour les apôtres de la gestion publique, façon libérale : « *L'administration électronique favorisera de nouveaux partenariats avec le secteur privé, au travers notamment d'expérimentations de nouveaux services.* » Ce concept favorisant le partenariat public-privé (*) prévoit déjà que les sites Internet et leur sécurisation seront développés en grande partie par le privé et la sous-traitance. Les bases de données, matière première et richesse du secteur public, sont déjà et seront plus encore demain offertes gracieusement (ou presque) à des entreprises privées. Des produits simplement enrichis de commentaires, d'analyses et bien entendu payants seront développés. Génératrice

de plus-values considérables, la transformation des données publiques laissera le champ libre à une concurrence effrénée de la sous-traitance, nivelant les acquis sociaux par le bas et rendant la qualité de service public aléatoire.

A titre d'exemple, le 39-39, service d'accueil et de prise en charge global, qui permet au citoyen ou à l'entreprise d'obtenir des réponses administratives ou juridiques claires et précises, est géré actuellement par un opérateur privé.

Le site Légifrance, qui devrait être la fierté des Journaux officiels, puisque l'ensemble de ses bases de données permet d'enrichir le site, est toujours géré par une entreprise privée, l'ORT.

Doit-on fatalement accepter la vision d'un service public vu par le prisme de l'avantage privé, celui-ci dégagant des bénéfices tandis que le service public ne faisant qu'alourdir les déficits de la nation en générant des coquilles vides et sans perspective ?

La note : moins d'emplois et plus d'inquiétude

Pas étonnant, dans ce cadre, que la Documentation française et les Journaux officiels voient leurs effectifs fondre au fur et à mesure des plans de départ des anciens tandis que le positionnement des jeunes reste bien aléatoire en regard des contradictions d'un gouvernement qui veut à la fois se débarrasser de ses salariés d'un côté et reculer l'âge de la retraite de l'autre, dans une valse-hésitation qui donne, une fois de plus, au secteur privé une prime supplémentaire à son efficacité d'intervention.

La Cgt ne baissera jamais les bras pour défendre la copie de l'emploi et des perspectives, sur ce sujet sensible, parce qu'il y va conjointement de l'intérêt des salariés et de la démocratie. Plus que de belles paroles, elle attend des actes tant dans l'application des accords que dans l'affirmation des missions de service public dans un cadre équilibré où le traditionnel et dématérialisé doivent cohabiter pour le plus grand bien de TOUS les citoyens.

Et si on « économisait » autrement !

Ne serait-il pas logique et juste que les entreprises privées, qui s'enrichissent en se servant sur la mémoire collective des institutions du service public, reversent une part de leurs bénéfices pour favoriser le financement d'un service public informatif de qualité et gratuit pour l'ensemble des citoyens ? Ne serait-il pas pertinent que les économies réalisées servent en partie au repositionnement et à la formation des salariés qui doivent s'inscrire dans la modernisation en cours et permettre aux fonctions d'édition et de production de dégager des moyens supplémentaires pour de nouvelles missions et services aux usagers ?

Ne serait-il pas possible d'oser promouvoir sans ambiguïté un grand service de communication de l'Etat, éditeur public, producteur et diffuseur de la loi et des décrets, mais aussi garant incontournable de la vie démocratique des institutions dans un cadre pédagogique beaucoup plus large que celui des missions actuelles ?

YVON HUET ■



DEMAIN C'EST D'JÀ AUJOURD'HUI

Futura Papyrus

Le bureau sans papier, voilà donc le rêve que nombre d'industriels et d'administrations faisaient à la fin des années 70, en plein essor du numérique à tous les étages.

LA RÉALITÉ EST TOUT AUTRE ; alors que la technologie devait envoyer définitivement à la corbeille le vieux support, c'est l'inverse qui se produisit. La consommation de papier n'a cessé de croître, certains pays européens voyant même celle-ci doubler dans les dix dernières années pour la plus grande joie des papetiers.

**« Rien ne se perd,
rien ne se crée,
tout se transforme »**

Le papier fait débat, et l'avènement de sa version numérique semble être de plus en plus proche. A la fin du siècle dernier, certains prototypes de « livre électronique » ont vu le jour. De la taille d'un livre classique ou au format d'une page de quotidien, ce sont des mini-ordinateurs ; imaginez en fait que vous puissiez mettre dans votre sac votre écran plat, que vous le compulsiez en mode portrait. Ledit livre électronique a en mémoire plusieurs ouvrages et peut se recharger à volonté, mais la base de ce livre reste, à ce jour, un écran fonctionnant par scintillement qui est rapidement fatigant pour le lecteur. Les expériences de prêt de livres électroniques par de nombreuses bibliothèques, notamment celle de Boulogne-Billancourt, ont montré que l'outil était apprécié. Les fonctionnalités, la qualité de l'objet, la possibilité d'annoter les textes ont séduit, reste que le nombre d'œuvres disponibles sur Internet reste faible. Pour autant, le livre sur support papier ne disparaîtra pas de sitôt, tout d'abord parce qu'il assure à l'auteur une reconnaissance sociale que le web n'a pas, mais surtout, il a une véritable fonction sociale et une simplicité indépassable. Ce qui s'inversera sans en douter. Aujourd'hui, tous les livres existent sous forme papier et très peu sous forme numérique ; demain, la forme papier ne sera disponible que pour quelques titres et la pérennité des œuvres sera assurée sous forme numérique vendue par des cyberlibraires.

Le livre papier et ses pages à feuilleter, corner, marquer, est ancré dans notre mental. Lire et manipuler un ouvrage fait appel à de nombreux sens qui donnent aux lecteurs un plaisir bien particulier, comme par exemple la manière dont la lumière ambiante fait apparaître le texte et les images. Cela donne tout son charme à un ouvrage que l'on aime voir vieillir et transmettre.

Il faudra distinguer les œuvres lisibles sur petit écran, vite lues, des choses courtes, adaptées au téléphone portable, voire aux consoles de jeux portables, et les œuvres plus longues, qui auront toujours besoin d'autres supports. Comment peut-on imaginer lire *la Légende des siècles* sur son cellulaire ? L'avenir du livre papier est donc loin d'être remis en question.

Mais pour autant ce matériau a un défaut important, l'information qui y est fixée ne peut être remise à jour, et cela devient contrariant voire rédhitoire pour les supports qui se nourrissent de l'immédiateté de l'information tels que les quotidiens. La prophétie de Philip K. Dick de voir notre journal sur un support fin et léger qui se déroulerait tel un papyrus, et dont le contenu changerait dès qu'une nouvelle information serait disponible au passage de bornes sans fils de mise à jour, ne pourrait donc pas se réaliser.

Les androïdes rêvent-ils de moutons électriques ?

Bien au contraire, nous n'avons jamais été aussi proches de la commercialisation d'un support encore réservé à la science-fiction il y a peu.

Mais le nom de papier, même numérique, semble être de moins en moins adapté. Le support en question est en résine polymère, en plastique quoi, et son secret est plus dans l'encre électronique, qui s'est perfectionnée, offrant une lisibilité identique à celle du papier traditionnel, que dans le support lui-même.

Ces nouveaux développements pourraient apporter une nouvelle jeunesse à ce matériau de par leur caractère interactif. L'idée est de tenir dans ses mains quelque chose qui ressemble à un journal, dont le contenu peut être mis à jour à volonté. Le test mené par le journal flamand *De Tijd* au printemps 2006 avec 200 lecteurs, sur une plaquette PC rigide mais fine et légère d'un format cahier d'écolier, est un premier pas. Certes, il manque ici la souplesse du journal, qu'il est pratique de pouvoir rouler ou plier.

Les écrans souples déchaîneraient-ils alors la passion des industriels ? On peut effectivement se poser la question, mais une chose est sûre, dans ce domaine, la surenchère est toujours de mise. Un fabricant a effectivement dévoilé un nouvel écran souple de 10 pouces (26 cm) composante essentielle du journal de demain. Ce type d'écran pourrait effectivement faire office de journal électronique facilement transportable qui irait télécharger les dernières informations depuis Internet. L'écran en question est associé à une résolution de 600 x 800 / 110 ppi. Cette fois-ci, la couleur n'est pas au rendez-vous puisqu'il faut se contenter de quatre niveaux de gris. Ce modèle est associé à une épaisseur inférieure à 0,4 mm.

Le Japon teste, depuis le début de l'année, une feuille de papier électronique que l'on peut rouler pour la ranger, autour d'une simple baguette qui contiendra l'alimentation et l'électronique nécessaire au téléchargement, à la mémorisation et à la consultation. Une fois déroulée, la feuille, de la taille d'un journal, présentera la une du quotidien téléchargé, il suffira alors de faire tourner une molette pour passer d'une page à l'autre. Ce type de journal électronique, téléchargeable dans le monde entier lors de vos déplacements professionnels ou même de vos vacances, constamment réactualisé, aura une durée de vie de trois mois, il faudra ensuite simplement changer la feuille de papier électronique. Le téléchargement des informations textuelles se fera sur le mode Podcast par le biais d'un abonnement. Le constructeur le présente comme dix fois moins cher que l'achat d'un quotidien durant la même période, la fin du journal papier est annoncée par les Japonais pour fin 2010, un vrai paradoxe alors même que le pays du Soleil-Levant édite les journaux qui ont le plus gros tirage quotidien, plus de 20 millions d'exemplaires chaque matin !

DAVID DUGUÉ ■

Défendons ensemble le pluralisme et la presse

L'accueil réservé à l'analyse fédérale du rapport Montaigne (cf. « Impac » précédent) indique bien que les équipes syndicales en ont mesuré la portée réelle et les dangers immédiats. Moins qu'un rapport, ce brûlot libéral est une feuille de route, un guide pour une action patronale déjà engagée. Ce missile téléguidé par le Medef possède une autre fonction, initialement prévue par ses auteurs, celle de répondre au rapport de Michel Muller au Conseil économique et social, en 2005, sur le pluralisme de la presse ()...*

UN AN APRÈS... Entre Philippe Manière, la plume libérale de l'ainsi nommé Institut Montaigne, et Michel Muller, rapporteur au Conseil économique et social, le débat ne fait que commencer. Surtout à l'heure où la Fédération nationale des patrons de la presse française (FNPF) tient salons, colloques et petits-fours à Strasbourg fin novembre.

Il y a bien continuité, cohérence, esprit de suite et détermination dans l'orienta-

tion fédérale dans la presse quotidienne. En 2005, Michel Muller présente un rapport au Conseil économique et social (CES) un rapport, adopté à une très large majorité. L'intitulé est assez explicite : « *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir.* » Il établit un lien entre l'avenir de la presse et la garantie du pluralisme. Pendant ce temps, le chœur des tragédiens annonce la mort prochaine des quotidiens, leur remplacement par les gratuits, leur noyade dans les technologies du Net. Cette petite musique de nuit, devenue symphonie crépusculaire entonnée par Lagardère, vise à exonérer les éditeurs de leurs responsabilités.

Les activistes de la rupture

Car le centre de gravité de ce rapport du CES repose sur le constat suivant : la crise de la presse quotidienne est déterminée par la crise de l'offre éditoriale, et non par l'effondrement de la demande. « *La presse écrite quotidienne souffre d'abord de maux au demeurant curables : l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre, la faiblesse du renouvellement éditorial (...)* En conséquence, les propositions du CES visent à la stimulation des innovations éditoriales et à l'encouragement à la création de nouveaux titres. » (Avis, page 7)

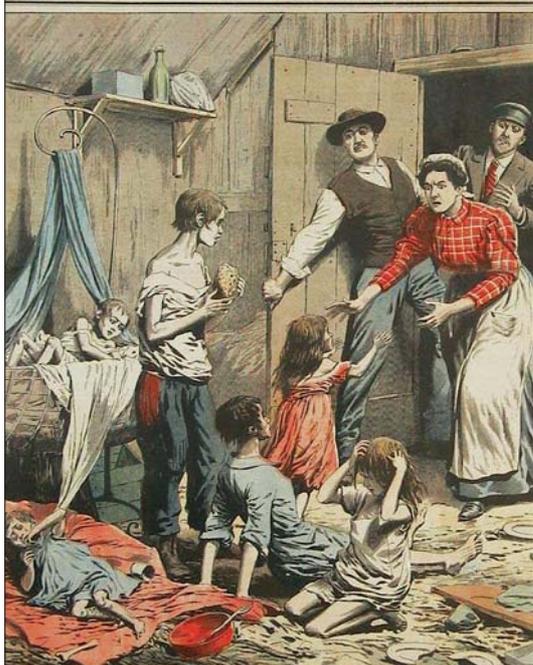
Il aura fallu un an au Medef pour affirmer l'inverse, à savoir que c'est la demande qui s'effondre, que la presse quotidienne est jugée trop politisée, qu'elle parle mal de la mondialisation, qu'elle n'est pas encore assez aux ordres.

L'Institut Montaigne pense « libéral », il est même payé pour ça. Le libéralisme n'est pas un mot pour cacher le capitalisme sous un autre nom de baptême. Il caractérise une politique économique du capitalisme, qui consiste à émanciper le cycle de la valeur, la récupération de la plus-value, la collecte des profits de la moindre tutelle de l'Etat. En matière de presse quotidienne, le rapport de Michel Muller précise le tournant libéral opéré sous nos yeux. En 1944, les diverses dispositions du Conseil national de la Résistance « *ont permis l'élaboration d'un ensemble cohérent dans lequel l'Etat, tout en occupant un rôle essentiel de garant des libertés, régule le fonctionnement du marché par la mutualisation des moyens au sein de coopératives. Ce système avait pour ambition de permettre le développement d'une presse libre de toute emprise d'une puissance politique et économique, susceptible de former l'opinion du citoyen.* » (Rapport, page 15). Si, à la Libération, l'économie capitaliste dominait la France, c'est la version de la régulation par l'Etat qui prévalait. Les menées patronales ont consisté pendant de longues années à émanciper la presse du rôle régulateur de l'Etat.

Montaigne veut parachever au nom du Medef ce lent processus, afin que rien ne vienne plus entraver la course aux profits. La cible des libéraux, outre les aides directes et indirectes à la presse, ce sont la direction du développement des médias (service du Premier ministre), la commission paritaire des publications et agences de presse, le Conseil supérieur des messageries de presse, la société professionnelle des papiers de presse. Avec, en ligne de mire, les conventions collectives et le statut des journalistes, menace explicite qui a peu fait réagir les syndicats traditionnels de la corporation.

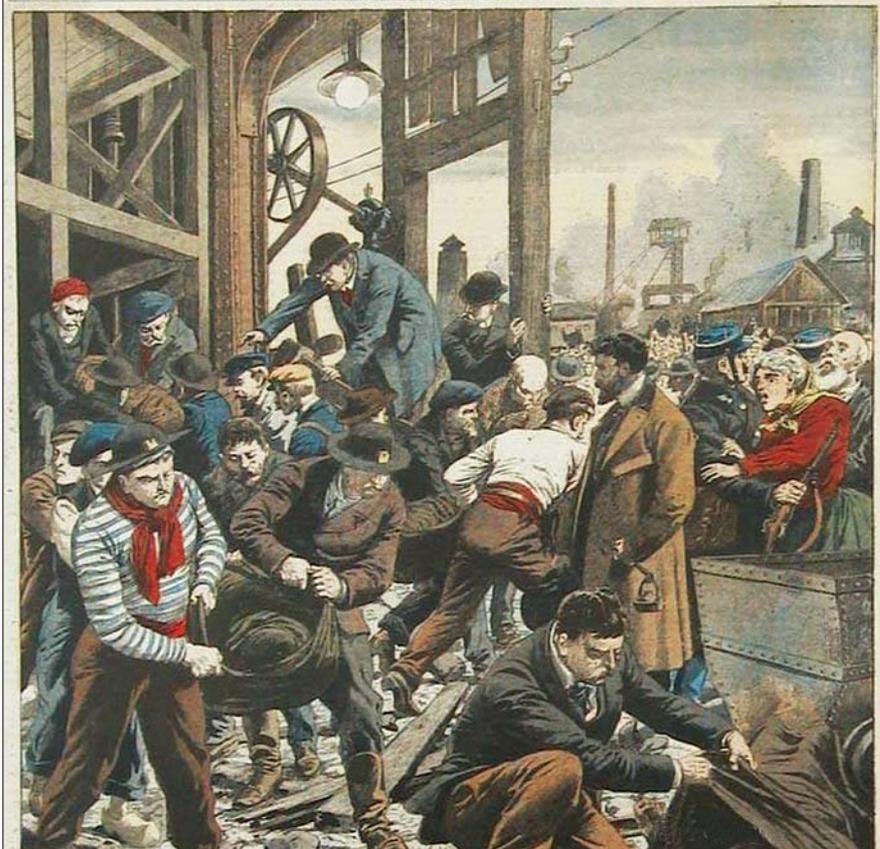
La presse n'est qu'une marchandise ? Un putsch contre la Constitution

Pourquoi cet acharnement du Medef ? Parce qu'il remet en cause une donnée essentielle, énoncée dans l'introduction



Le Petit Journal

Le Petit Journal 5 Centimes SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 Centimes ABONNEMENTS
CLASSE AVEC — 6 PAGES — 5 CENTIMES Administration : 21, Rue La Fayette
Le Supplément illustré CHAQUE SEMAINE 5 CENTIMES
Le Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial... 10 cent.
Le Petit Journal agricole, 5 cent. Le Petit Journal de La Jeunesse... 10 cent.
De rabais sans frais dans tous les bureaux de poste
Dix-septième année DIMANCHE 25 MARS 1906 Numéro 801



de l'avis (page 5) qui accompagne le rapport au CES : « La presse quotidienne d'information générale possède une double nature, en quelque sorte deux aspects, l'un relevant de la libre circulation des opinions, l'autre du domaine marchand. Le contexte actuel vient percuter cette double identité, visant à accentuer sa face marchande. Ainsi en est-il de la presse gratuite quotidienne d'information. Une nouvelle forme de presse est née. Le défi que les gratuits lancent aux payants consiste à accentuer encore l'aspect marchand de l'information. » La thèse libérale prône la rupture, pour immerger la presse et l'information dans le seul bain marchand.

Cette monomanie des libéraux à considérer que tout est marchandise. Elle constitue un putsch, une subversion par le marché du « bloc de constitutionnalité » établi par le Conseil constitutionnel en 1986 à l'occasion de la publicité de sa décision concernant la loi de 1984 sur les concentrations (loi anti-Hersant). Cette décision n° 84-18 des 10 et 11 octobre 1986, définit comme suit la liberté de la presse et la nécessité de son pluralisme (considérant 38) : « ... Le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale (...) est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle (...). En effet, la libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ne serait pas effective si le public auquel s'adressent ces quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents (...). En définitive, l'objectif à réaliser est que les lecteurs qui sont au nombre des destinataires essentiels de la liberté proclamée à l'article 11 de la déclaration de 1789 soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés ni les pouvoirs publics puissent y substituer leurs propres décisions ni qu'on puisse en faire l'objet d'un marché. »

Pour une charte nationale de la presse quotidienne

La destruction de l'intérieur de *France Soir*, l'attitude très « Montaigne » d'Edouard de Rothschild contre les salariés de *Libération*, le missile envoyé par le Syndicat patronal de la presse magazine et d'opinion contre les NMPP à la veille des festivités des assises de la fédération patronale de la presse, la remise en cause de l'existence de Combs-la-Ville par la direction générale des NMPP illustrent le fait que c'est le marché qui fait sa loi contre la Loi.

Le déferlement des initiatives libérales sonne de lui-même le tocsin. Non seulement le mariage est consommé entre gratuits et payants, mais les éditeurs saturent l'espace public urbain de feuilles quotidiennes à haute teneur publicitaire. L'indépendance, naguère drapeau du groupe *le Monde*, prend les couleurs de Bolloré sous les traits d'un gratuit du matin, en sus de *DirectSoir*, lequel, comme ses frères, est quotidien sauf pendant les congés payés. Lagardère se saisit de la régie publicitaire du *Monde*, inventant la concentration des titres par la pub, obligeant les régies de *l'Equipe* et du *Figaro* à un hâtif rapprochement. Le Crédit Mutuel assoit son emprise sur EBRA, pendant qu'Hersant louche sur la télé et la distribution directe, laquelle confirme qu'elle représente un enjeu majeur du fait de la libéralisation annoncée du secteur postal adressé. Et, pendant que les éditeurs investissent dans le Net, l'ombre de Springer, le Murdoch d'outre-Rhin, et de son projet de quasi-gratuit à un million d'exemplaires semble émouvoir les éditeurs, à moins qu'ils ne s'en servent comme d'une grande tempête venue d'Allemagne pour abattre les vieux arbres de la presse quotidienne.

Il devient donc difficile de prendre par un seul bout la question du pluralisme. Il est temps de bâtir un projet cohérent, liant la promotion du pluralisme et de la démocratie d'opinions et de pensées avec les initiatives éditoriales attendues par un lectorat déconsidéré aux yeux des libéraux. Pour ce faire, la fédération estime que, contrairement à l'enfermement strasbourgeois de la FNPF, il convient de réunir tous les protagonistes de la presse, et d'établir une charte de l'avenir de la presse et de son pluralisme. L'avis adopté par la troisième assemblée du pays avec le rapport de Michel Muller contient des propositions suffisantes pour servir de base à un tel échange national avec l'ensemble des éditeurs, imprimeurs, distributeurs et pouvoirs publics. L'épidémie libérale doit être traitée à cette hauteur-là. Pourquoi pas, comme hors-d'œuvre, un débat public avec Philippe Manière, de l'Institut Montaigne ? Pour la fédération, la presse quotidienne est l'une des grandes causes nationales de l'année.

JEAN GERSIN ■

(*) Le rapport, paru au « Journal officiel », est disponible sur simple demande à la Filpac.

Pouvoir d'achat en baisse ? D

Dans nombre d'entreprises, les négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les augmentations de salaires 2007 commencent dès maintenant. Dans cette perspective, « Impac » fait le point sur les moyens juridiques et les arguments dont disposent les délégués syndicaux qui, plus que jamais, doivent porter des revendications à la hauteur des besoins de moins en moins satisfaits des salariés.

LES INDICES INSEE, notamment celui de l'inflation, ont une fâcheuse tendance à « lisser » l'augmentation du coût de la vie et, donc, à minimiser la perte du pouvoir d'achat. Ils ne tiennent pas assez compte, selon de nombreux observateurs de l'économie, des fortes hausses des prix des services et des produits de consommation de base : énergie (chauffage, transport), loyers (logement), produits frais (alimentation, notamment la viande ainsi que les fruits et légumes), soins de santé et tarifs publics (transports collectifs, poste...).

Ainsi, la mesure du pouvoir d'achat des ménages, construite par l'Insee, ne prend pas en compte la démographie et la sociologie des ménages (elle comprend aussi bien des célibataires que des

familles de trois ou quatre enfants), ni les différences des structures de consommation qui en découlent.

Ainsi, les loyers ne pèsent que 6 % dans le calcul de l'indice Insee des prix à la consommation (IPC), alors qu'ils représentent 24,7 % en moyenne des dépenses des ménages français (Insee, 2005) et jusqu'à 50 % du budget d'un smicard.

Or, selon l'Insee même, les trois premiers postes de dépenses des Français sont, dans l'ordre d'importance : le logement (19,1 % de la consommation totale, en 2000 ; près de 25 % si l'on y ajoute les frais de chauffage, d'éclairage et d'équipement ; en croissance de 4 % par an, depuis 1960), l'alimentation (14,1 % en 2000 ; en croissance de 2,3 % par an,

depuis 1960) et les transports / communications (13,9 % en 2000 ; en croissance de 4,7 % par an, depuis 1960). De même, selon le ministère de l'Équipement, en 2004, les dépenses



Augmentations « en masse », si basses...

Au 31 décembre de l'année 2005, le salarié Y touchait un salaire mensuel brut de 3 000 euros. Pour 2006, son entreprise lui a octroyé une augmentation annuelle de +1,30 %, en niveau, mais mise en œuvre en deux paliers (+1 % en juillet et +0,3 % en octobre). En décembre 2007, le salaire de Y aura été augmenté, en masse (salaire annuel), de 0,63 %... Le manque à gagner entre l'augmentation en niveau, si elle avait été appliquée dès janvier 2006, et l'augmentation en masse est de 261 euros ! La démonstration est ainsi faite qu'il est préférable d'obtenir des déclenchements d'augmentation (à « niveau » égal) le plus tôt possible dans le courant de l'année. Il est donc primordial de conclure la négociation annuelle obligatoire sur les salaires bien avant le commencement de l'année sur laquelle portent les augmentations. Dans l'idéal, les augmentations annuelles devraient être mises intégralement en œuvre dès le mois de janvier, afin que le résultat en masse soit équivalent à ce qui est affiché en niveau...

Quelques rapports de... grandeur

La Cgt a chiffré à 9 milliards d'euros le montant nécessaire pour réévaluer le SMIC à 1 500 euros tout de suite.

Pour comparaison :

- Les dividendes versés aux actionnaires des seules entreprises du CAC 40 en 2005 ont représenté 24 milliards d'euros ;
- les exonérations des cotisations patronales coûtent au budget 2007 25 milliards d'euros ;
- Total empoche 1 milliard d'euros chaque mois !

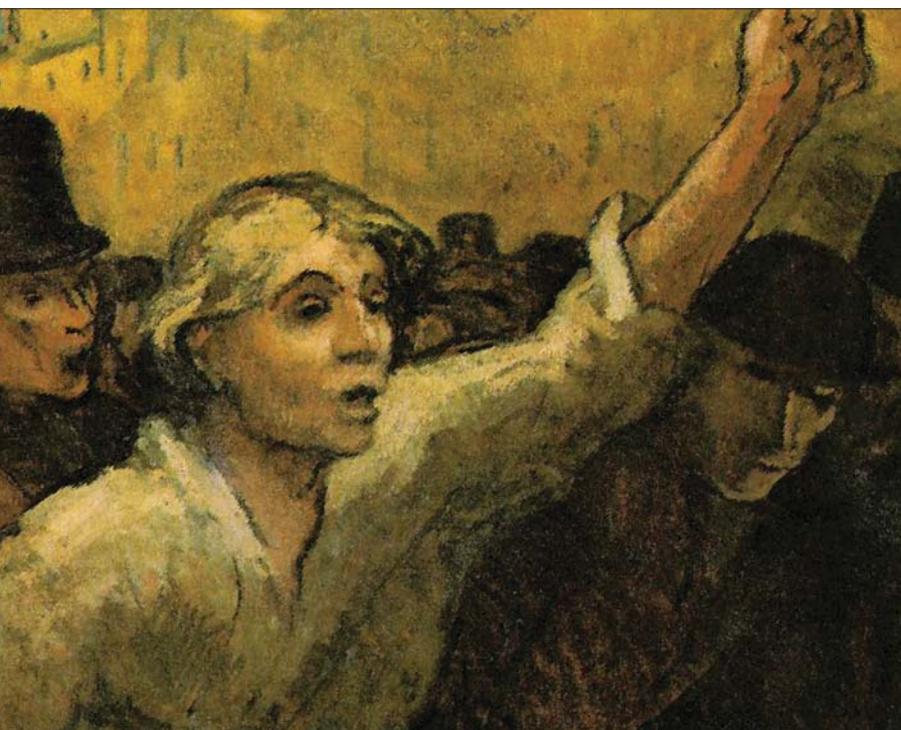
Cotisations sociales

La part des salariés est passée de 12,8 % à 21,36 % entre 1980 et 2005, celle des patrons s'est réduite de 40,27 % à 10,5 % durant cette même période.

Salaires de patrons

Pour 12 dirigeants de sociétés du CAC 40 déjà en poste en 1999, la moyenne des salaires est passée, entre 1999 et 2004, de 744 000 euros (59 fois le SMIC) à 3 235 000 euros (221 fois le Smic).

devoir de négocier en hausse !



courantes de logement, c'est-à-dire le loyer, l'énergie et les charges, ont augmenté de 5,2 % en moyenne annuelle sur vingt ans.

Elles ont été tirées à la hausse par les loyers (+ 6,2 % en moyenne par an), par les dépenses d'énergie (+ 2,6 %) et les charges (+ 4,4 %)...

Pis encore, l'Insee ne tient pas compte, dans son évaluation, de la part de revenu réellement mobilisable (les économistes disent « libérable ») pour la consommation courante, de la ponction en frais fixes du loyer, des charges liées au logement (taxes d'habitation et foncières, charges d'immeuble...), des mensualités d'assurances ou de remboursement de crédits, des cartes de transport...

Ce défaut comptable a amené, par exemple, le groupement Leclerc à commander, chaque année, une étude du pouvoir d'achat des « consommateurs » au Bureau d'information et de prévision économiques (BIPE). De son côté, la Cgt évalue la perte de pouvoir d'achat des salariés français à plus de 5 % depuis l'an 2000, tandis que les salaires des dirigeants d'entreprise augmentaient de 13 % en 2000, 20 % en 2001, 36 % en 2002, 14 % en 2004...

Voici le résumé d'une synthèse réalisée à partir de statistiques disséminées de l'Insee, sur les augmentations des prix des biens et services « essentiels », entre 2001 et 2006 (jusqu'à octobre de cette année). Y figurent les taux de hausse des prix en moyenne annuelle sur la période. On est bien loin du 1,1 % d'inflation annoncée le 10 novembre dernier par l'Insee pour 2006, et des 1,8 % pour 2005, 2,1% en 2004, 2,1 % en 2003, 1,9% en 2002, 1,7 % en 2001...

Moy. ann.
2001/2006

2,92%	loyers résid. principales
3%	électricité et gaz
3%	fruits frais
3,14%	légumes frais
3,17%	transport ferrov. (voyageurs)
3,35%	eau et autres serv. logement
3,42%	assurances habitation
3,87%	médecine non hospit.
3,97%	protection sociale
4%	viande bœuf
4,44%	assurances santé
4,90%	carbur. automob.
8,84%	combust. liquides (chauffage)

Bref juridique

Article L. 132-27 du Code du travail : « L'employeur est tenu d'engager chaque année une négociation sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail... »

Circulaire de la Direction des relations du travail (DRT) du 25 octobre 1983 : « Il convient d'insister sur le fait que la négociation doit être réelle et non pas formelle, ce qui implique notamment que l'ordre du jour et les revendications déposées par les organisations devront être discutés de façon approfondie... »

Article L. 132-28 du Code du travail : « (...) Les informations que l'employeur remettra aux délégués syndicaux doivent permettre une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes en ce qui concerne les emplois et les qualifications, les salaires payés... Ces informations doivent faire apparaître les raisons de ces situations. »

Article L. 140-2 du Code du travail : « Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes. »

Rappel : Malgré la loi du 4 mai 2004, les accords d'entreprise, même « majoritaires », ne peuvent pas prévoir de dispositions moins favorables que l'accord de branche, quant aux salaires minimaux, aux classifications, à la protection sociale complémentaire et à la formation professionnelle. Des clauses plus favorables sont bien entendu toujours possibles...

Les informations et documents exigibles

Au moment de la rédaction de ces pages, les derniers chiffres de l'Insee indiquaient encore des hausses de prix importantes sur les dix derniers mois, dont voici le tableau :

2006 (déc 05/oct 06)	
2,21%	assurances habitation
2,82%	transport ferrov. (voyageurs)
3,20%	loyers résid. principales
3,51%	eau et autres serv. logement
4,54%	protection sociale
4,96%	viande bœuf
5,99%	électricité et gaz
7,02%	médecine non hospit.
7,55%	assurances santé
8,73%	légumes frais
1,10%	indice prix consom. INSEE

Selon nos calculs d'un indice des prix plus conforme à la réalité de la consommation moyenne des Français, nous enregistrons déjà, sur dix mois (janvier-octobre) de 2006, une inflation réelle de + 3,89 % ! Quant à la moyenne annuelle de l'inflation, depuis l'année 2001 comprise, nous l'établissons, sur la base de l'évolution des prix des produits et services « essentiels », à + 4 % !

On imagine bien que les augmentations salariales, négociées au niveau des branches ou des entreprises, sont bien loin d'avoir suivi de tels taux... D'où une perte importante – et parfaitement perçue par les salariés – de pouvoir d'achat. Perte qu'il est aisé de mesurer, par comparaison différentielle entre l'inflation annuelle réelle et la hausse annuelle des salaires.

Pour information, voici les taux annuels d'inflation réelle, tels que nous les avons recalculés :

1998 = - 0,61 %
1999 = + 5,11 %
2000 = + 5 %
2001 = - 1,84 %
2002 = + 5,13 %
2003 = + 2,60 %
2004 = + 6,86 %
2005 = + 6,68 %
2006 = + 3,89 % (sur 10 mois).

Quant à l'inflation réelle cumulée entre 2001 et 2006 comprise, nous l'estimons à + 25,39 % !

De quoi motiver des revendications offensives !

ANTOINE PEILLON ■

La négociation est engagée par une convocation que l'employeur doit adresser chaque année à chaque section syndicale représentative. Si douze mois après la précédente négociation, au plus tard, l'employeur ne prend aucune initiative de renégociation, la négociation s'engage obligatoirement à la demande d'une des organisations syndicales représentatives, dans le délai de 15 jours, fixé à l'article L. 132-28 du Code du travail.

Lors de la première réunion (réunion préparatoire), doivent être précisés, d'un commun accord, les informations que l'employeur remettra aux délégués et aux salariés composant la délégation, le lieu et le calendrier des réunions, ainsi que les ordres du jour. L'objet de cette négociation concerne les salaires, leur pouvoir d'achat, la reconnaissance dans le salaire de la qualification acquise, le niveau de vie des salariés. Les informations exigibles des employeurs sont, entre autres, les suivantes :

- effectifs : en CDI et en CDD ; femmes/hommes, par catégories socioprofessionnelles ; par secteurs d'activité ; en évolution sur les 12 derniers mois, avec entrées et sorties ; masses salariales correspondantes ; effectifs des sociétés extérieures (prestataires de services) et intérimaires compris ;
- rémunérations mensuelles (base temps plein, hors ancienneté, hors 13^e mois), pour chaque catégorie socioprofessionnelle (CDI et CDD) et en détaillant pour chaque niveau de qualification : minis, maxis, moyennes et médianes ;
- évolutions salariales sur les 24 derniers mois : par catégories socioprofessionnelles ; hommes/femmes ; avec minis, maxis, moyennes et médianes ;
- évolution des rapports, sur les deux dernières années (rien n'empêche d'approfondir sur dix ans), entre les dix plus hauts et les dix plus bas salaires de l'entreprise ($x = 10$ plus hauts salaires / 10 plus bas salaires) ainsi qu'entre les rémunérations des 10 % de salariés percevant les plus hauts salaires et les rémunérations des 10 % de salariés percevant les plus bas salaires ($y =$ rémunérations des 10 % de salariés percevant les plus hauts salaires / rémunérations des 10 % de salariés percevant les plus bas salaires) ;
- masse salariale pigistes (avec une carte de presse) et autres salariés payés à la tâche : nombre de bulletins de paie et masse salariale, mois par mois et en moyenne mensuelle, sur les 24 derniers mois ;
- horaires et organisation du temps de travail : par catégories socioprofessionnelles ; nombre de salariés en temps partiel ; effectifs des salariés en temps partiels en équivalent temps plein.



